

INFORMATIONS PRATIQUES

1- INTERLOCUTEURS

DSDEN 06 / Service DRFF / Bureau Formation Continue / Mel : fc1edegre06@ac-nice.fr

Mme Ambert - Tél. : 04 93 72 63 29 M. Pouilly - Tél. : 04 93 72 63 48 Fax : 04 93 72 63 22

2- LES INSCRIPTIONS

Seuls les dispositifs à candidature individuelle font l'objet d'une inscription sur GAIA.

Ces inscriptions se feront donc uniquement par INTERNET.

(Les instructions parviendront dans les écoles)

3- INFORMATIONS

3 - 1 - PRISE EN COMPTE DES VŒUX

Vous pouvez formuler jusqu'à 5 vœux.

3 - 2 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES STAGES A CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Après avis de la CAPD, l'Inspecteur d'Académie arrête la liste des candidatures à partir d'un barème qui s'appuie notamment sur les règles suivantes :

- une année d'exercice donne un point de barème
- un stage d'une semaine enlève un point de barème
- un stage d'une journée enlève un quart de point ...

➤ **Les stages hors temps scolaire ou à public désigné ne sont pas comptabilisés.**

3 - 3 - VOUS ETES RETENU(E) SUR UN STAGE, VOUS VOUS ENGAGEZ A :

- Y participer
- Etre déchargé(e) de votre classe et / ou de votre direction
- Signaler et justifier toute absence éventuelle à votre Inspecteur de circonscription
et à l'Inspecteur-Référent du stage.

3 - 4 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

Les stagiaires peuvent bénéficier de remboursement des frais journaliers de déplacement et de repas occasionnés par leur participation au stage. Aucun remboursement ne peut intervenir si la résidence administrative ou le domicile personnel de l'agent font partie de la commune ou d'une commune limitrophe du lieu de formation (article 2 du décret n°2006-781 du 03/07/2006).

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS ET PERSONNEL D'EDUCATION

- 1- Faire partager les valeurs de la République.
- 2- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire.
- 3- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage.
- 4- Prendre en compte la diversité des élèves.
- 5- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation (dont contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture).
- 6- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.
- 7- Maîtriser la langue française à des fins de communication.
- 8- Utiliser une langue étrangère dans les situations exigées par son métier (maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues et participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves).
- 9- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier.
- 10- Coopérer au sein d'une équipe.
- 11- Contribuer à l'action de la communauté éducative.
- 12- Coopérer avec les parents d'élèves.
- 13- Coopérer avec les partenaires de l'école (en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement).
- 14- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (dont identifier ses besoins de formation et mettre en oeuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles).

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES COMMUNES A TOUS LES PROFESSEURS

- P1- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique.
- P2- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement.
- P3- Construire, mettre en oeuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves.
- P4- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves.
- P5- Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves.

LES PRIORITES ACADEMIQUES 2015-2016

- A. Valeurs républicaines et laïcité.
- B. Lutte contre le décrochage scolaire et amélioration du climat scolaire.
- C. Faire entrer l'École dans l'ère du numérique.
- D. Bac – 3 Bac+3.
- E. Faire évoluer les pratiques pédagogiques à l'école primaire, au collège et au lycée.
- F. Les formations disciplinaires ou de spécialité.
- G. Développer l'éducation artistique et culturelle (EAC).
- H. Les élèves en situation de handicap et les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- I. Prendre en compte les missions de l'école maternelle.
- J. La formation des directeurs d'école.
- K. L'éducation prioritaire.
- L. Les besoins spécifiques de formation.
- M. La formation à des missions spécifiques : les tuteurs, professeurs référents et professeurs d'accueil ; les formateurs.

LES PRIORITES NATIONALES 2015-2016

- T0 - Former en alternance les nouveaux enseignants à la culture professionnelle commune aux métiers du professorat et de l'éducation et valoriser l'accompagnement par les tuteurs et la formation des formateurs.
- T1 - Accueil et scolarisation des enfants de moins de trois ans : les missions de l'école maternelle.
- T2 - Maîtrise des savoirs fondamentaux à l'école, appropriation des nouveaux programmes et évaluation des acquis des élèves dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- T3 - Accompagnement du dispositif « plus de maîtres que de classes » et mise en place du conseil école-collège.
- T4 - Formation à la laïcité : lutte contre les discriminations, éducation à l'égalité entre les filles et les garçons ...
- T5 - Mise en place des dispositifs en faveur de la réussite éducative : rythmes scolaires, activités pédagogiques complémentaires, nouvelle politique de l'éducation prioritaire, élèves en situation de handicap, accueil des élèves allophones ...
- T6 - Prévention de la violence : climat scolaire, gestion de classe.
- T7 - Mise en place du parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève.
- T8 - Utilisation du numérique à l'école primaire : évolution des pratiques, ingénierie de l'accompagnement dont le tutorat et la formation ouverte à distance (FOAD).